

DECRET N° 2005-792 DU 29 DECEMBRE 2005

portant détachement magistrat
Franck AKANNI Arthur.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- **Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- **Sur** proposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 29 novembre 2005 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 décembre 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 75, 76 et 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, Monsieur Franck AKANNI Arthur, magistrat, est placé en position de détachement au Ministère des Finances et de l'Economie pour servir en qualité de Conseiller Technique Juridique.

Article 2: Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministres des Finances
et de l'Economie,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,

Cosme SEHLIN.-

Dorothé C. SOSSA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MJLDH 4 AUTRES
MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP3 UNIPAR-
FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.